



Je derange mes voisins en construisans ma maison moi-même

Par lili, le **19/05/2008** à **17:07**

nous avons commencé la construction de notre maison il y a 1 mois.
nous travaillons sur les travaux les jours feriés et le samedi uniquement.
exceptionnellement nous avons travaillé dimanche matin car nous avions une pelle mécanique pour le week end;nous avons oublié de prevenir nos voisins et l'un deux nous a envoyé la gendarmerie et le maire du village.
nous avons eu obligation d'arreter l'engin.
il n'y a pa d'arreté spécifique à la commune et la gendarmerie me repond que je doit travailler au chantier a des heures descentes pour mes voisins.je travaille moi-même en 3*8h 7j/7 , je souhaiterais connaitre mes droits car je derangerais toujours quelqu'un, quelque sot l'heure à laquelle nous travaillons au chantier.mais magrés tout il faut bien que nous construisions notre maison.
je ne sais pas trop quoi faire car je ne souhaite pas déclarer une guerre de voisinage avant meme de vivre dans le quartier.
merci pour votre reponse